

pris celui de la sixième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

1529^e séance plénière,
31 mai 1968.

1316 (XLIV). Ressources non agricoles

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1033 C (XXXVII) du 14 août 1964 et 1113 (XL) du 7 mars 1966,

Reconnaissant que la mise en valeur des ressources naturelles non agricoles est devenue, dans beaucoup de pays en voie de développement, une source importante de devises et, par conséquent, un moyen notable de formation intérieure de capital et un facteur essentiel de développement pour l'agriculture, l'industrie, les transports et communications ainsi que le bâtiment et les travaux publics,

Notant avec intérêt que les activités de l'Organisation des Nations Unies se sont traduites par la découverte de ressources minérales, hydrauliques et énergétiques nouvelles et supplémentaires dans des pays en voie de développement, augmentant ainsi les perspectives de croissance de ces pays,

Estimant que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle important consistant à appuyer les efforts des gouvernements, sur le plan national, dans les domaines de la prospection, de la reconnaissance et de la mise en valeur des ressources non agricoles, ainsi que dans celui de l'infrastructure dont le développement doit aller de pair,

Rappelant la résolution 2158 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 25 novembre 1966, qui réaffirme le droit inaliénable de tous les pays d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles,

Ayant examiné avec intérêt le rapport du Secrétaire général¹⁹ sur les travaux qui sont effectués dans le domaine de la mise en valeur des ressources non agricoles, et notant en particulier les propositions qui y figurent,

1. Adresse ses félicitations au Secrétaire général pour les progrès accomplis, grâce aux efforts du Département des affaires économiques et sociales, vers la découverte et la mise en valeur d'importantes ressources non agricoles;

2. Invite le Secrétaire général à préparer, compte tenu de l'expérience acquise par des pays ayant des systèmes socio-économiques différents, une étude générale des méthodes et de la portée de la planification en vue de la mise en valeur des ressources non agricoles en tant que partie intégrante de leur plan de développement national;

3. Demande en outre au Secrétaire général de présenter au Conseil, lors de sa quarante-sixième session, un rapport sur l'opportunité d'adopter un nouveau sys-

¹⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-quatrième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, documents E/4478 et Add.1.

tème fournissant les moyens les plus efficaces et les plus rationnels de réunir, retrouver, traiter et utiliser les renseignements sur les ressources naturelles qui sont recueillis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion des activités techniques et opérationnelles de l'Organisation, afin de faciliter l'exécution de projets futurs et du Programme d'étude pour la mise en valeur des ressources naturelles;

4. Demande au Secrétaire général de présenter au Conseil, lors de la reprise de sa quarante-cinquième session, un rapport contenant des renseignements plus détaillés, sur la proposition tendant à publier un bulletin qui traiterait notamment des difficultés pratiques rencontrées dans la mise en valeur des ressources non agricoles, compte tenu des observations formulées à ce sujet au sein du Comité économique du Conseil;

5. Prie le Comité du programme et de la coordination de formuler, au cours de la deuxième partie de sa deuxième session, toutes observations qu'il jugera utiles, afin qu'elles soient incluses dans les rapports mentionnés aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus;

6. Prie le Secrétaire général de renforcer, tant dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies que dans celui des programmes d'assistance technique et de préinvestissement, les services consultatifs et techniques concernant la mise en valeur des ressources non agricoles.

1530^e séance plénière,
31 mai 1968.

1317 (XLIV). Mise en valeur des ressources hydrauliques

Le Conseil économique et social

1. Prend acte avec satisfaction du cinquième rapport biennal sur la mise en valeur des ressources hydrauliques²⁰;

2. Souligne l'importance d'une action concertée dans le domaine des ressources hydrauliques;

3. Demande que la publication de semblables rapports soit poursuivie sur une base triennale conformément à la résolution 1154 (XLI) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1966.

1530^e séance plénière,
31 mai 1968.

1318 (XLIV). Ressources en pétrole et en gaz naturel

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les ressources en pétrole et en gaz naturel²¹.

1530^e séance plénière,
31 mai 1968.

²⁰ Ibid., quarante-quatrième session, Supplément n° 3 (E/4447).

²¹ Ibid., quarante-quatrième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/4465.